



Sigles

FVDC : Fondation vaudoise pour le dépistage du cancer
MF : Médecin de famille
GE : Gastroentérologue
FIT : Fecal immunologic test
MC-SIS : Multi cancer screening information system

Sommaire

1. Infrastructure informatique requise
2. Modalités d'accès au logiciel MC-SIS
3. Recherche avancée patient
 - 3.1. Patient préalablement invité
 - 3.2. Patient sans courrier préalable d'invitation
4. Interface d'accueil « patient »
5. Procédure d'inclusion/exclusion
 - 5.1. Informations administratives
 - 5.2. Interface « Fiche d'inclusion »
 - a. Consultation
 - b. Exclusion
 - c. Inclusion
 - d. Facturation
6. Interface « Evénements tardifs » suite à coloscopie

1. Infrastructure informatique requise

- PC/Mac standard récent avec accès internet haut débit
 - Résolution écran 1280/1024
 - Navigateur internet : Chrome (le plus rapide), firefox, internet explorer (minimum version 10)
 - Accès au logiciel de gestion du programme de dépistage MC-SIS (Multicancer screening information system)
- ⇒ Accès sécurisés selon procédures d'authentification forte SVM, HIN
- ⇒ Hotline : FVDC les jours ouvrables aux heures de bureau habituelles 8h15 – 12h30 et 13h30 – 17h30 – Tel : 021 314 14 36.

2. Modalités d'accès au logiciel MC-SIS

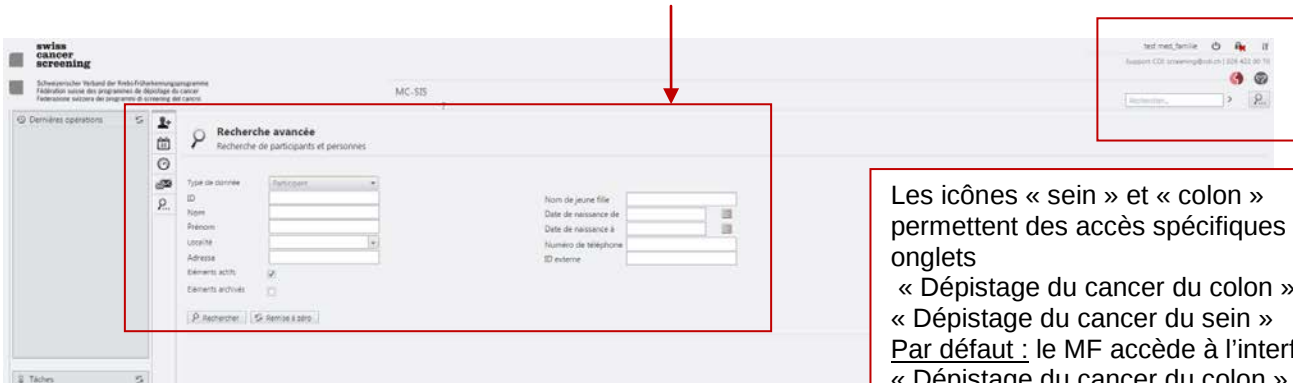
Adresse à laquelle le logiciel est accessible : <https://mc-sis.swisscancerscreening.ch/>

⇒ Ouverture de la fenêtre d'authentification



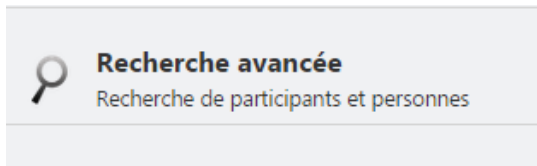
Attention : au delà de 3 erreurs de saisie sur le mot de passe, votre accès est automatiquement bloqué. Il est alors nécessaire de contacter la FVDC pour attribution d'un nouveau mot de passe temporaire.

⇒ Accès à l'interface d'accueil du site – Recherche avancée



Les icônes « sein » et « colon » permettent des accès spécifiques aux onglets
« Dépistage du cancer du colon » et
« Dépistage du cancer du sein »
Par défaut : le MF accède à l'interface
« Dépistage du cancer du colon »

3. Recherche avancée patient



Deux situations sont possibles :

- Patient ayant déjà reçu une invitation
- Patient sans réception préalable d'un courrier d'invitation

3.1. Patient préalablement invité

La personne communique son numéro d'identification personnel, figurant sur sa lettre d'invitation, ce qui permet une recherche directe par ce numéro

Recherche par numéro d'identification

Type de donnée: Participant
ID: 4006680021
Nom:
Prénom:
Localité:
Adresse:
Eléments archivés: ☐
Rechercher Remise à zéro

Résultat de la recherche :

ID	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Date de naissance	NPA	Localité	Adresse
4006680021	Chevalley	Jean-Claude		24.04.1959	1096	Cully	Chemin des Glycines 4

3.2. Patient sans courrier préalable d'invitation

Ces situations sont de deux ordres :

- Le patient consulte directement son MF pour motif de demande d'inclusion volontaire : « Inclusion volontaire »
- le MF propose spontanément une inclusion dans le programme de dépistage : « Inclusion volontaire sur avis médical » :

Vous ne disposez alors pas de numéro connu d'identification et devez réaliser une recherche par identité patient, ou date de naissance, ou numéro AVS (la personne ne sera retrouvée dans ce cas que si ce numéro est connu du programme de dépistage)

Type de donnée: Participant
ID:
Nom:
Prénom:
Localité:
Adresse:
Eléments actifs: ☒
Eléments archivés: ☐
Rechercher Remise à zéro

Nom de jeune fille:
Date de naissance de:
Date de naissance à:
Numéro de téléphone:
ID externe:
Numéro AVS:
Statut dépistage: Tous
Statut cycle: Tous

Recherche par nom, prénom

Type de donnée Participant

ID

Nom

Prénom

Localité

Adresse

Éléments archivés ☐

Recherche par Nom, Prénom :

Vérifiez bien la date de naissance du patient sur la liste des homonymes et sélectionnez la bonne personne.

Vous pouvez cliquer sur l'en-tête de colonne « Date de naissance » pour classer par ordre croissant ou décroissant.

Attention : certaines personnes de sexe féminin ne sont pas encore identifiées dans la base de données que par leur année de naissance, soit par défaut date de naissance au 01.01.AAAA

ID	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Date de naissance	NPA	Localité	Adresse
8008467824	Chevalley	Jean-Claude		18.01.1963	1071	Chexbres	Route de Chardonne 47
4006680021	Chevalley	Jean-Claude		24.04.1959	1096	Cully	Chemin des Glycines 4
9008467830	Chevalley	Jean-Claude		14.09.1955	1162	St-Prex	Chemin du Canard 6

Nom

Prénom

Nom jeune fille

Prénom état civil

Date de naissance

[Ajouter une adresse alternative](#)

Adresse

Localité 1096 Cully

Recherche par numéro AVS

La personne communique son numéro AVS personnel, ce qui permet une recherche directe par ce numéro

Numéro d'assuré

Numéro AVS

4. Interface d'accueil « patient »

Export PDF		Export Excel					
ID	Nom	Prénom	Nom de jeune fille	Date de naissance	NPA	Localité	Adresse
8008467824	Chevalley	Jean-Claude		18.01.1963	1071	Chexbres	Route de Chardonne 47
400666321	Chevalley	Jean-Claude		24.04.1959	1096	Cully	Chemin des Glycines 4
9008467830	Chevalley	Jean-Claude		14.09.1955	1162	St-Prex	Chemin du Canard 6

Si vous cliquez sur le numéro de dossier :
L'interface d'accueil s'ouvre sur un nouvel onglet dans le navigateur web.

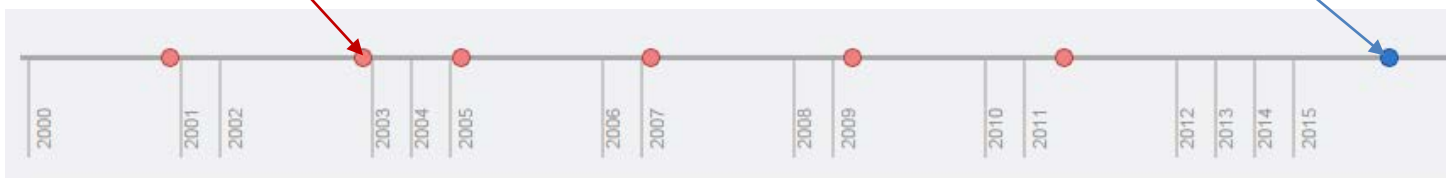
Si vous cliquez sur le reste de la ligne :
L'interface d'accueil s'ouvre sur le même onglet dans le navigateur web.

Cette interface permet de :

- Prendre connaissance d'un résumé de la participation de la personne aux programmes de dépistage cantonaux de cancer du sein (si sexe féminin) et du cancer du colon pour les deux sexes.

Un rond rouge signifie : « Mammographie réalisée dans le cadre du programme », sans autre détail.
Un losange rouge signifie : « Examen mammographique hors programme de dépistage ». Attention : cet élément n'est pas systématiquement connu.

Un rond bleu signifie participation antérieure au programme de dépistage du cancer du colon, sans autre détail.



- Déclencher l'« Ajout au dépistage » du cancer colorectal d'une personne

The figure shows two side-by-side panels. The left panel is titled 'Aperçu dépistage Breast' and has a 'Check workflow' button. It contains a table with the following rows: 'Statut dépistage' (Participant), 'Statut cycle' (Rappel à envoyer), 'Prochain statut', 'Dernière lettre', and 'Rendez-vous'. The right panel is titled 'Aperçu dépistage Colon' and has an 'Ajouter au dépistage' button. A red arrow points from the 'Ajouter au dépistage' button in the right panel to a similar button in a smaller panel below it.

Attention : ce n'est qu'après avoir cliqué sur « Ajouter au dépistage » que vous pourrez accéder ensuite à la fiche d'inclusion ou d'exclusion d'une personne qui n'a pas encore reçu de lettre d'invitation.

5. Procédure d'inclusion/exclusion

Pour les personnes qui ont reçu une invitation, ou que vous avez « ajoutées au dépistage », sélectionnez « Fiche d'inclusion » dans le menu déroulant « Côlon »



5.1. Informations administrative

L'interface d'informations administratives suivante apparaît en premier niveau :

Assurance		Numéro d'assuré	
Nationalité		Numéro AVS	000.0000.0000.00
Remarque			
Médecin	pas de médecin		
Page suivante			

Veillez :

- Sélectionner ou mettre à jour la caisse d'assurance maladie (menu déroulant)

Localité	AUXILIA, Case postale 7, 1941 Vollèges
Téléphone privé	AVANEX, Mme Vanessa MODOUX GANDER, 1007 Lausanne
Téléphone professionnel	AVANTIS = PHILOS, Rue des Cèdres 5, 1920 Martigny
	AVENIR ASSURANCE MALADIE SA, Rue des Cèdres 5, 1920 Martigny
Assurance	BIT/ UIT - Caisse d'assurance = facture à la femme, Case

- Saisir le numéro d'assuré si non documenté

Numéro d'assuré	
-----------------	----------------------

Remarque : il est possible de réaliser l'inclusion ou exclusion d'une personne **sans spécification d'une assurance maladie ni n° d'assuré**, si ces éléments ne sont pas disponibles sur le moment. Les personnes doivent cependant bénéficier d'une couverture maladie qui sera identifiée ultérieurement.

- Sélectionnez votre identité en qualité de médecin de famille (menu déroulant)

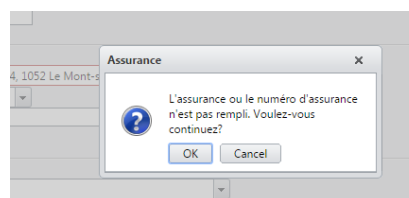
Assurance	ABRIL Fernando, Route d'Arruffens 22, 1680 Romont FR
Nationalité	ABRIL Fernando, Rue du Test 100, 1700 Fribourg
Remarque	Achor Annabel, 1, ch. du Plan Bourdin, 1806 St-Légier-La Chiésaz
	ACHTARI Chahin, Dpt d'obstétrique et gynécologie, 1011 Lausanne
Médecin	ACKERMANN Ursula, Weggisgasse 40
	pas de médecin

- Contrôle des données administratives

- Cliquez sur page suivante pour accéder à la fiche d'inclusion proprement dite.

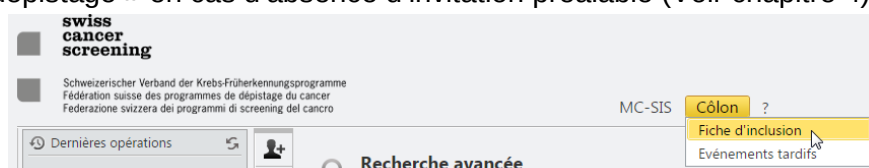


- En cas d'absence de spécification d'une assurance maladie ou n° d'assuré, un « message d'alerte » apparaît. En cliquant sur OK : vous pouvez poursuivre votre saisie



5.2. Interface « Fiche d'inclusion »

Cette interface est directement accessible par le menu déroulant de la barre de menu si la personne a déjà reçu une invitation, ou après « Ajout au dépistage » en cas d'absence d'invitation préalable (Voir chapitre 4)



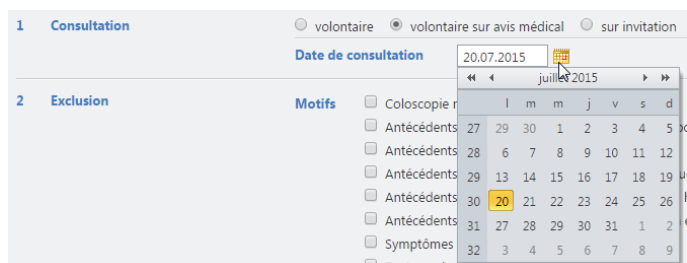
Cette interface comporte 4 rubriques :

a. Consultation

Cette rubrique permet de préciser si l'entretien d'information sur le dépistage du cancer colorectal est liée à :

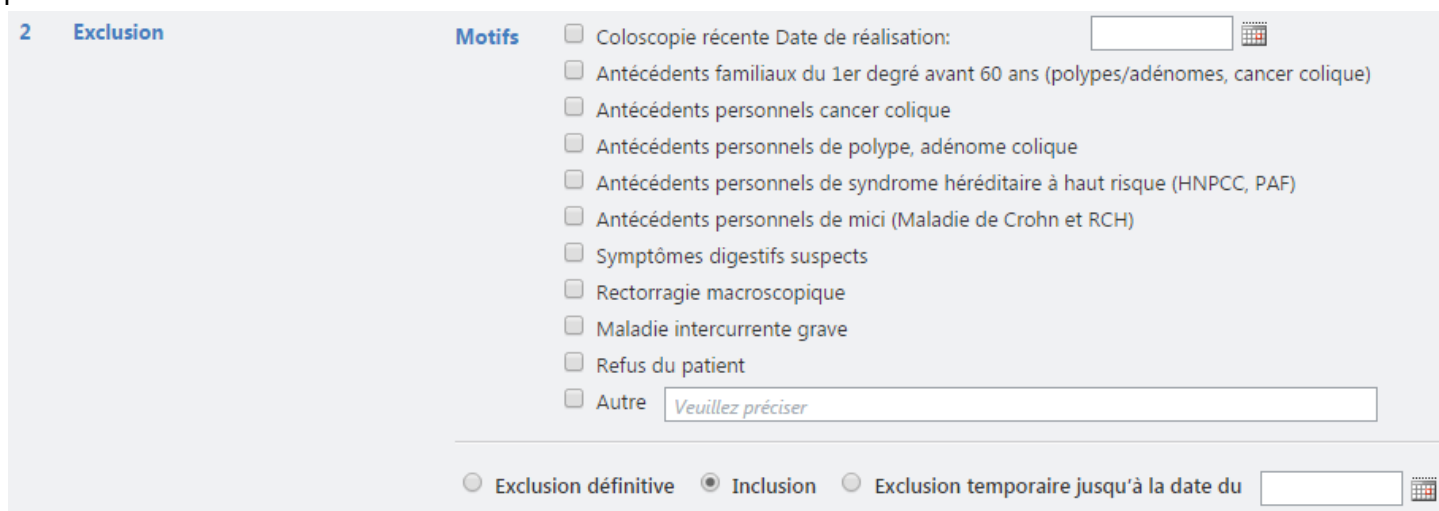
- Une demande directe de la personne (Cocher « volontaire »)
- Une initiative du MF (Cocher « volontaire sur avis médical »)
- Une demande de la personne suite à réception d'une lettre d'invitation transmise par la FVDC (Cocher « sur invitation »)

Précisez la date de la consultation (par défaut : celle qui est pré-saisie est la date du jour)



b. Exclusion

Cette rubrique permet de préciser en cas de critère de non éligibilité définitive ou temporaire le ou les motifs de cette situation. Si un motif n'est pas présent dans le listing, vous pouvez cocher « autre » et reporter des précisions en texte libre.



Exclusion temporaire

Certaines personnes bien que répondant à des critères de risque moyen seront exclues de manière temporaire. Ce sont les sujets confrontés aux situations suivantes :

- Sujets présentant une symptomatologie digestive d'apparition récente suspecte. Il convient de leur proposer d'emblée une coloscopie diagnostique, ou autre.
- Sujets ayant réalisé une coloscopie optique complète récente. En cas de doute sur le résultat final de la coloscopie ou sur la date de sa réalisation, le délai d'exclusion sera évalué cas par cas. En cas de

certitude sur le résultat final de la coloscopie et sur la date de sa réalisation : le délai d'exclusion est de 9 ans et six mois à partir de cette date.

- Sujets pour lesquels le dépistage est momentanément inopportun (motif éthique et d'efficacité).

Exclusion définitive

Sont exclus de manière définitive les sujets refusant de participer au programme de dépistage ou relevant d'autres stratégies de prise en charge, impliquant une surveillance hors programme de dépistage, notamment :

- Ayant des antécédents personnels de cancer colorectal, ou
- Ayant des antécédents personnels de polype colorectal et soumis à un contrôle endoscopique selon des intervalles de temps inférieurs à 10 ans, ou
- Ayant des antécédents familiaux du premier degré d'adénomes ou de cancer colorectal survenu avant 60 ans et soumis à un contrôle endoscopique selon des intervalles de temps inférieurs à 10 ans, ou
- Les patients atteints d'une maladie inflammatoire chronique intestinale (rectocolite ulcéro-hémorragique, maladie de Crohn), ou
- Les sujets à risque très élevé présentant des syndromes héréditaires (polypose adénomateuse familiale, syndrome de Lynch), ou
- Toute autre cause d'exclusion tels que : maladie grave extra-intestinale (motif éthique).

Important : En cas d'exclusion définitive, le MF assure individuellement le suivi de son patient. Ce dernier ne recevra pas de courrier d'invitation de la part de la FVDC.

c. Inclusion

Cette rubrique permet de confirmer l'inclusion du sujet, en précisant le choix du test « Coloscopie optique » ou « FIT »

Exclusion définitive ☒ Inclusion ☐ Exclusion temporaire jusqu'à la date du

3 Inclusion

Type ☒ Coloscopie optique ☐ FIT

Participant

Poids kg Taille cm

Décision en suspens ☐

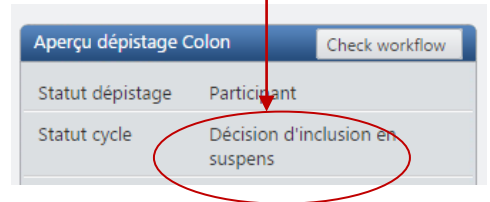
Poids et taille : saisie facultative

Décision en suspens : il est possible qu'un sujet préfère disposer d'un délai de réflexion avant une décision d'inclusion sur un test ou l'autre.

Il suffit de cocher cet item



Le statut de la personne devient automatiquement « Décision en suspens »



Le sujet pourra vous informer de sa décision ultérieurement : il suffira alors de :

Rouvrir l'interface d'inclusion en cliquant sur « Modifier »

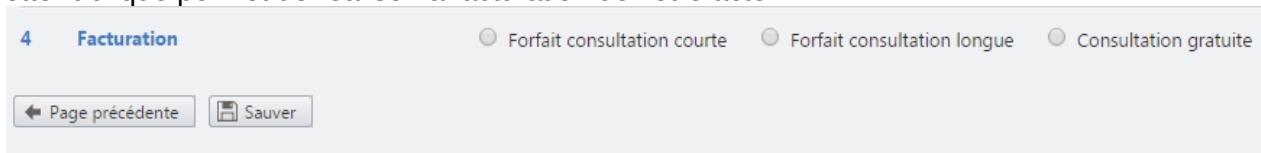


Ensuite cliquez sur la case à cocher « Décision en suspens » pour lever ce statut et libérer l'inclusion sur un des deux tests.



d. Facturation

Cette rubrique permet de réaliser la facturation de votre acte



Par les items « Facturation » : précisez l'acte réalisé. Si l'entretien « Dépistage du cancer colorectal » intervient au décours d'une consultation pour un autre motif, vous pourrez réaliser une facturation Tarmed pour votre prestation en dehors du champ du programme de dépistage, et facturer séparément le temps passé sur la prestation « programme de dépistage ».

La rémunération des consultations des MF dans ce projet est forfaitaire. Trois montants distincts sont prévus selon convention tarifaire établie entre la FVDC et Médecins de famille Vaud :

- ✓ La « consultation courte »: 72.16 points, basé sur 1x 00.0010, 1x 00.0030, 1x 00.0015 et 2x 00.0020, soit en moyenne l'équivalent d'une consultation de 17.5 min
- ✓ La « consultation longue » 143.20 points, basé sur 1x 00.0010, 1x 00.0030, 1x 00.0015, 4 x 00.0050 et 2x 00.0020, soit en moyenne l'équivalent d'une consultation de 32.5 min
- ✓ Forfait « signalement de complication tardive de coloscopie » sur la base de la position Tarmed 00.2285

Intitulés prestations	Forfait total (en CHF)	Prestation médicale	Prestation technique
Consultation courte	68.50	41.30	27.20
Consultation longue	119.20	68.60	50.60
Signalement complication tardive	40.00		

Il suffit de cocher le type de forfait à facturer, éventuellement la réalisation d'un acte gratuit. La facturation aux assureurs maladie sera assurée par la FVDC qui procédera mensuellement au versement de vos honoraires enregistrés. Remarque : ces honoraires ne seront pas pris en compte dans le calcul de votre indice ANOVA.

☐ Forfait consultation courte
 ☒ Forfait consultation longue
 ☐ Consultation gratuite

N'oubliez pas de « Sauver votre saisie » !

4 Facturation
 ☐ Forfait consultation courte
 ☒ Forfait consultation longue
 ☐ Consultation gratuite

Une fois sauvegardée, la fiche de saisie apparaît « figée » avec tous les items de saisie sélectionnés. Vous pouvez ainsi vérifier votre saisie.

Il est possible de revenir sur votre saisie en cliquant sur « Modifier » en cas de besoin. Tous les items de saisie sont à nouveau modifiables.

4 Facturation Forfait consultation longue

Si votre saisie est conforme, vous pourrez éditer un fichier.pdf d'une fiche de suivi/consentement complètement identifiée, automatiquement adaptée au type de test retenu :

- Fiche de suivi FIT
- Fiche de suivi coloscopie

4 Facturation Forfait consultation longue

Une icône de document pdf apparaît en bas d'écran à gauche. Vous pouvez ouvrir ce document, l'imprimer, éventuellement le sauvegarder.

IMPORTANT : Il est nécessaire de faire signer la partie consentement des fiches de suivi FIT ou coloscopie (libellé identique) en fin de consultation.

En signant :

Je déclare avoir été informé-e de la manière dont est organisé le dépistage du cancer du colon, en particulier de ses bénéfices et de ses limites. J'autorise les échanges d'informations entre mon médecin traitant et les médecins impliqués dans le programme de dépistage. Ces informations resteront confidentielles.

Date Signature

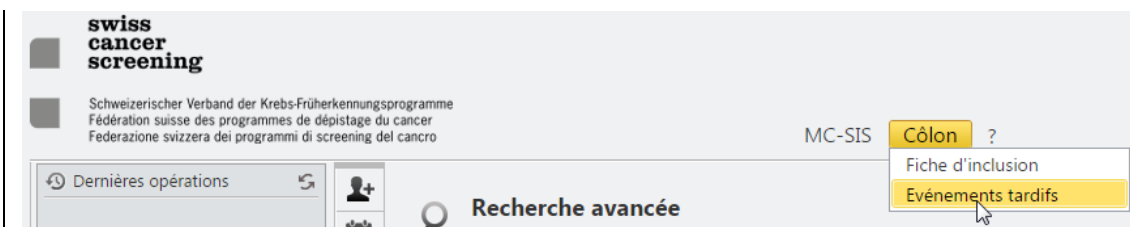
. En cas de choix du FIT : la fiche de suivi sera transmise au laboratoire d'analyse qui en assure le transfert vers la FVDC (Numérisation et archivage dans le dossier informatique patient)

. En cas de choix de la coloscopie : il est nécessaire de faxer ou transmettre par courrier une copie du document à la FVDC qui en assurera la numérisation et archivage dans le dossier informatique patient (Numéro de fax : 021 314 14 46)

6. Interface « Evénements tardifs » suite à coloscopie

- Recherche de la personne et sélection de la fiche événements tardifs

Cette interface est accessible par le menu déroulant de la barre de menu



- Initiation de la saisie : cliquez sur « Ajouter un nouvel enregistrement »

☐ Acte gratuit

Evénement tardif	Date de l'événement
Aucun enregistrement à afficher.	
+ Ajouter un nouvel enregistrement	

- Sélectionnez l'événement par le menu déroulant, et précisez sa date de survenue

Acte gratuit

Événement tardif: Perforation colique 

Date de l'événement: 

[Insérer](#) [Annuler](#)

Aucun enregistrement à afficher.

[+ Ajouter un nouvel enregistrement](#)

 Enregistrer  Annuler

Acte gratuit

Événement tardif: Perforation colique 

Date de l'événement: mai 2015 

[Insérer](#) [Annuler](#)

Aucun enregistrement à afficher.

[+ Ajouter un nouvel enregistrement](#)

 Enregistrer  Annuler

- Correction ou suppression de votre saisie si erreur : ouvrez l'interface de saisie (crayon), ou si besoin supprimez l'événement saisi (croix)

☐ Acte gratuit

Événement tardif	Date de l'événement	
Perforation colique	07.05.2015	 

[+ Ajouter un nouvel enregistrement](#)

 Enregistrer  Annuler

- N'oubliez pas « d'enregistrer » !

☐ Acte gratuit

Événement tardif	Date de l'événement	
Perforation colique	07.05.2015	 

[+ Ajouter un nouvel enregistrement](#)

 Enregistrer  Annuler

Un paiement est automatiquement activé à la première saisie d'événement tardif, sauf si la case « Acte gratuit » a été cochée. Les rapports standardisés de complications tardives de la coloscopie sont ainsi automatiquement facturés directement par la FVDC, par un forfait unique en référence à la position Tarmed 00.2285.